

Inscriptions sur les listes électorales - Elections législatives 2022



Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur une liste électorale. L'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Il est donc important de vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale de votre commune et le cas échéant de vous inscrire.

Jusqu'à quand peut-on s'inscrire?

Pour les élections législatives, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au mercredi 4 mai 2022 en ligne et au vendredi 6 mai 2022 en mairie.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées tout au long de l'année. Afin de valoir pour un scrutin, l'article L.17 du code électoral prévoit que la demande d'inscription doit être déposée au plus tard le sixième vendredi précédant le premier tour de ce scrutin et l'article R.5 du code électoral fixe une date limite anticipée pour les demandes d'inscription faites en ligne.

Vous pouvez vérifier en ligne votre inscription et retrouver l'adresse du bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, votre numéro national d'électeur et les procurations reçues ou données grâce au téléservice "Interroger ma situation électorale" en cliquant [ici](#).

Plus d'informations sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr)